



Ministère de l'éducation nationale

Le Ministre

Paris, le - 3 MAI 2013

Monsieur le Député,

J'ai bien reçu votre courrier cosigné par l'ensemble des parlementaires du Cantal, ainsi que le Président du Conseil général, sur la préparation de la rentrée scolaire 2013. J'ai noté votre souci de préserver un aménagement équilibré du territoire pour maintenir la qualité de l'accueil des élèves.

Je vous rappelle que la majorité précédente a, entre 2007 et 2012, supprimé près de 80000 postes dans l'éducation nationale et l'école française se trouve malheureusement aujourd'hui dans une situation particulière dégradée.

Dès le mois de janvier 2013, vous m'aviez alerté sur la situation du département, fortement marqué par les massives suppressions de postes de ces dernières années. Pour mémoire, 15 postes avaient été retirés à la rentrée 2011 pour une baisse de 43 élèves et 8 postes à la rentrée dernière pour 9 élèves en moins uniquement. Avec une diminution de 207 élèves attendue pour rentrée 2013 dans le Cantal, la suppression initialement prévue était de 12 postes.

Sensible aux conséquences de ces suppressions et aux enjeux liés à la carte scolaire dans un territoire rural et de montagne, j'ai demandé à Madame la Rectrice de l'académie de Clermont-Ferrand de regarder, en lien avec les élus locaux, si un effort supplémentaire sur quelques postes pouvait être envisagé sans porter préjudice à l'équilibre de la carte scolaire de l'académie. 4 postes sur les 12 suppressions prévues seront ainsi évitées, limitant à 8 postes le volume des retraits d'emplois pour le Cantal. Cela répond à un souci de dialogue et d'adaptation de la carte au plus près des réalités des territoires.

Monsieur Alain CALMETTE
Député du Cantal
Palais Bourbon
126 Rue de l'Université
75700 PARIS

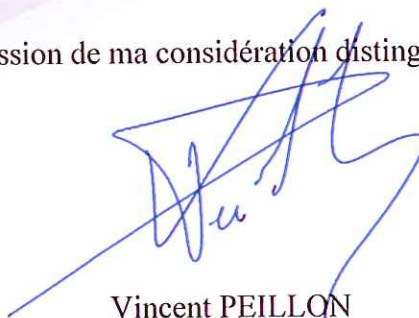
.../...

Vous conviendrez, que la seule logique comptable qui prévalait sous le précédent quinquennat, n'a donc pas été le critère unique : la baisse importante d'élèves scolarisés, la ruralité, la fragilité de territoires déjà très marqués par ces suppressions de postes, ont été pris en compte.

Par ailleurs, Madame la Rectrice de l'Académie de Clermont-Ferrand vient de lancer plusieurs thèmes de réflexion dans le cadre d'un colloque sur la co-construction des politiques éducatives en Auvergne. Le premier de ces thèmes, dont le pilotage est confié à Madame la Directrice académique des services de l'éducation nationale (DASEN) du Cantal, traite justement de l'équilibre territorial en matière d'offre d'éducation. Dans ce cadre, je suis prêt à contractualiser un effort en emploi dans le premier degré si une politique pédagogique et structurelle est proposée. En effet, une neutralisation de la baisse des effectifs n'est possible que si l'ensemble des acteurs et élus locaux sont prêts à réaliser un travail sur le réseau des écoles et à travailler avec les autorités académiques à la mise en place d'une politique pédagogique de qualité.

Comme vous le constatez, j'ai souhaité avec ces éléments confirmer l'approche différente qui prévaut désormais dans l'élaboration de la carte scolaire et la répartition des moyens, même si l'évolution démographique reste un élément incontournable. Je ne doute pas qu'en lien avec Madame Rectrice de l'académie de Clermont-Ferrand et la DASEN du Cantal, vous réussirez à construire un projet qui, dans votre département, témoignera de la priorité accordée à la jeunesse par tous.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Député, l'expression de ma considération distinguée.



Vincent PEILLON